



Département des Pyrénées-Orientales

Arrondissement de Prades

Décision du Maire prise par délégation du Conseil Municipal

n° 20240110001 – Demande de soutien au titre de la DETR 2024 pour la rénovation thermique des locaux de la Mairie.

Monsieur le Maire,

Vu la Délibération n° 20210701063 en date du 1^{er} juillet 2021 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire et notamment le point 26° : de demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le Conseil Municipal soit dans le cas où la décision ou la motivation peuvent trouver leur fondement dans une délibération antérieure du Conseil Municipal relative à la politique locale ou au projet et opération d'équipement et d'aménagement en cause, l'attribution de subventions ;

Considérant que le bâtiment dénommé groupe Pierre Gipulo accueillant en son sein les locaux de la Mairie, est un immeuble bâti dans les années 30 dont le rez-de-chaussée dispose de fenêtres et de portes fenêtres équipées d'un simple vitrage et le plus souvent non jointives ;

Considérant que la Commune a bénéficié du soutien du SYDEEL 66 afin de réaliser un bilan d'orientation énergétique du groupe Pierre Gipulo en date du 5 décembre 2023 ;

Considérant que le projet consiste en des travaux de rénovation thermique des locaux de la Mairie par le remplacement des ouvertures existantes (fenêtres, portes-fenêtres et portes) permettant une meilleure isolation, un plus grand confort des usagers et des agents ainsi qu'une économie notable des dépenses d'énergie ;

Considérant que le Conseil Municipal de Vinça a voté l'inscription au budget principal de la Commune des crédits nécessaires à des travaux de rénovation énergétiques sur l'opération n° 928 - Mairie ;

Considérant que le projet de rénovation thermique des locaux de la Mairie portant sur le changement des ouvrants du rez-de-chaussée est d'un montant global de 65.171,42 € H.T. ;

Considérant l'existence du dispositif de Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) de l'État en faveur de l'investissement public des Collectivités Territoriales ;

Décide par délégation du Conseil Municipal, de

Approuver l'opération et le plan de financement de celle-ci en faveur de la rénovation thermique des locaux de la Mairie portant sur le remplacement des fenêtres, volets, portes et portes fenêtres du rez-de-chaussée ;

Solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la DETR 2024 au taux le plus important possible des dépenses éligibles ;

Signer ladite demande de subvention en faveur de rénovation thermique des locaux de la Mairie de Vinça.

Fait à Vinça, le 10 janvier 2024.

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 10/01/2024

Reçu en préfecture le 10/01/2024

Publié le 10/01/2024

ID : 066-216602300-20240110-20240110001-DE



Bruno GUÉRIN.